Hôpital San Salvadour AP-HP

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

HOPITAL SAN SALVADOUR

Pour nous contacter :
4312, route de l'Almanarre
BP 30080 - 83407 HYERES CEDEX

Standard : 04 94 38 08 00

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Travaux et maintenance techniques

David MORGAN
Directeur des Services Techniques
david.morgan@aphp.fr
04 94 38 09 50

Audrey BOUTIGNY
Responsable gestion administrative
audrey.boutigny@aphp.fr
04 94 38 08 36

Raphaël DOWNES
Gestionnaire administratif
raphael.downest@aphp.fr
04 94 38 09 88

https://hopital-sansalvadour.aphp.fr/

Si vous souhaitez soutenir
la recherche dans les hôpitaux
de l'AP-HP, rendez-vous sur :

soutenir.fondationaphp.fr

Hyères, le 13 novembre 2026

Lettre à l'attention de tous les candidats

N/Réf. : TX/DM/AB
N° 2025 - 326

Objet : Lettre d'information n°1.

Dans le cadre de la consultation n° 084_TX_2606 relative au marché à bons de commande pour travaux d'entretien des bâtiments de l'Hôpital San Salvadour : lot n°8 Plomberie - Chauffage - Ventilation - Climatisation, vous trouverez ci-joint :

- Le tableau de questions/réponses

David MORGAN
Directeur des Travaux et de la maintenance
P/O

Assistance Publique Hôpitaux de Paris
Hôpital San Salvadour
BP 30080
83407 HYERES
Cedex

HOPITAL SAN SALVADOUR DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES 4312, route de l'Almanarre BP 30080 - 83407 HYERES CEDEX	Consultation n°084_TX_2606 Marché à bons de commande pour travaux d'entretien des bâtiments de l'hôpital San Salvadour lot n°8 Plomberie - Chauffage - Ventilation - Climatisation			
N°	Date des questions	N° de LINFORM	Questions	Réponses
1	10/11/2026 10:00	1	Bonjour, Le dossier de consultation est endommagé, il nous est impossible de l'ouvrir. Pouvez-vous svp redéposer les documents. Vous en remerciant par avance, Cordialement	Nous avons vérifié le fichier n'est pas endommagé.
2	10/11/2026 15:36	1	Pour le lot n° 8, pourriez-vous préciser, à titre indicatif, le nombre annuel de bons de commande, les montants réellement engagés sur le précédent marché et la répartition entre dépannages courants, urgences et travaux importants ?	Pour 2026 : 16 ordres de service, et pour 2025 : 14. Le montant engagé sur le précédent marché est de 146 143,40 € TTC. Dans le cadre de cette consultation, nous sommes sur un marché de travaux et non sur un marché de maintenance ou de prestations récurrentes de classe 6. Répartition travaux/maintenance : aucune intervention de maintenance corrective dans le cadre de ce marché. ou de prestations récurrentes de classe 6.
3	10/11/2026 16:20	1	Pour le lot 8, les déplacements peuvent-ils être facturés séparément ou doivent-ils être intégrés aux prix unitaires du BPU ? Par ailleurs, quelle méthode sera utilisée pour calculer le montant comparatif des offres à partir du BPU ?	Les déplacements doivent être intégrés aux prix unitaires, aucun frais de déplacement spécifique ou complémentaire ne sera pris en compte ni facturé séparément. Il appartient donc à chaque candidat d'intégrer ou pas l'ensemble de ses frais de déplacement dans la construction de ses prix unitaires. Dans le cadre du jugement des offres, le montant à comparer sera établi à partir du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) que vous aurez rempli. Pour cela, nous allons définir, pour chaque ligne du BPU, une estimation des quantités correspondant aux besoins identifiés par le pouvoir adjudicateur. Ces quantités estimées seront ensuite multipliées par les prix unitaires proposés par chaque soumissionnaire. La somme de ces montants individuels nous permettra de calculer un montant total estimé pour les travaux associés à chaque proposition. Les montants totaux ainsi calculés serviront de référence pour la comparaison financière entre les différents candidats. Par la suite, ils seront soumis à la formule dite Etournau conformément aux modalités de calcul stipulées dans le Règlement de la Consultation (RC). Cette approche facilitera la comparaison des offres en s'appuyant sur un scénario quantitatif commun, élaboré à partir des besoins estimés par l'autorité adjudicatrice, tout en prenant en considération les prix unitaires présentés par chaque candidat.